



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST  
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2007/10/15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 09 OCTOBRE 2007**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	28

**DATE DE LA CONVOCATION**

**02 OCTOBRE 2007**

L'an deux mille sept, le 09 octobre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint Pardoux Morterolles, sur la convocation en date du 2 octobre 2007, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM SIMON CHAUTEMPS, COULON, SARTOUX, FLOIRAT, MICHAUD, CHEZEAUD, PATEYRON, CHAUSSADE, MEUNIER, PETIT, BAUDRON, LE CALVEZ, DEMARGNE, MORE, MEYER, CALOMINE, BARLET, LABORDE, JAMILLOUX

Mmes BATTISTON, GRIZON, LAROUDIE, BETTON

Suppléants : MM PICOURET, CHASSAGNE, NOURRISSEAU, MONNIER

Suppléantes : Mmes COUTABLE, LEMEIGNAN

Excusés : MM. JOUHAUD, CHOMETTE, DEBESSON, MAYNE, PAMIES, POULIER, PAROT R.

Mme GRAND, ARTHUR, BOURDERIAU, JOUANNETAUD

**OBJET : Convention d'entretien du complexe hydraulique de Haute Faye (commune de Royère de Vassivière)**

Le Président rappelle que la Communauté de communes a assuré la restauration du complexe hydraulique de Haute Faye en 2006 en collaboration avec la commune de Royère-de-Vassivière et l'Association de Sauvegarde et d'Entretien du Patrimoine du Pays de Vassivière.

Il rappelle que cette décision s'inscrit dans l'exercice de la compétence « Petit Patrimoine Rural Non protégé d'intérêt communautaire » dont les critères avaient été déterminés par délibération du conseil communautaire en date du 17 mai 2006.

Afin de pérenniser l'aménagement réalisé, la Communauté de communes souhaite confier l'entretien du site à la commune de Royère-de-Vassivière par le biais d'une convention.

Cette convention a pour objectif de définir les engagements de la commune, d'une part et de la Communauté de communes, d'autre part. Elle précisera les modalités et les périodicités d'entretien sur lesquelles la commune s'engage, ainsi que les responsabilités de la Communauté de communes.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise le Président à signer une convention d'entretien du complexe hydraulique de Haute faye avec la commune de Royère de Vassivière
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à cette affaire.

A Bourganeuf, le 10 octobre 2007  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD